

PREVENTION DU RISQUE D'EXCLUSION PROFESSIONNELLE DU PATIENT ALGIQUE

Problématique

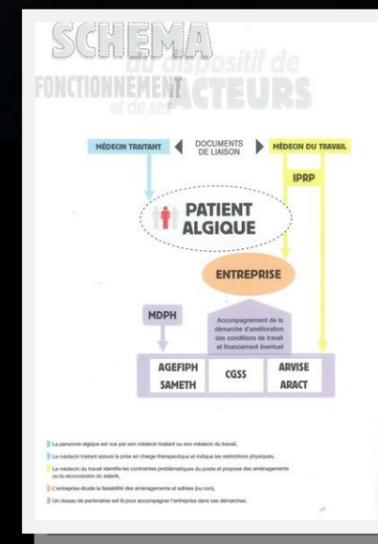
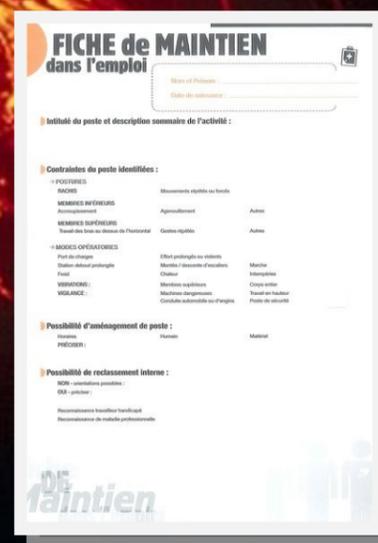
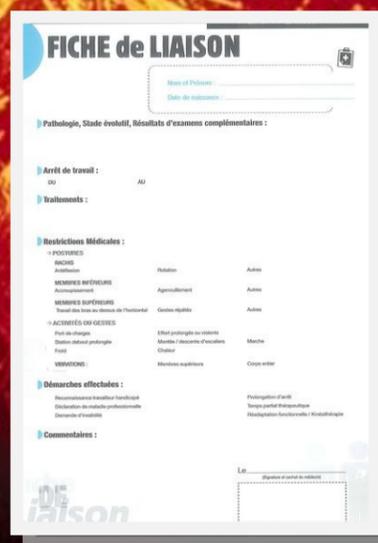
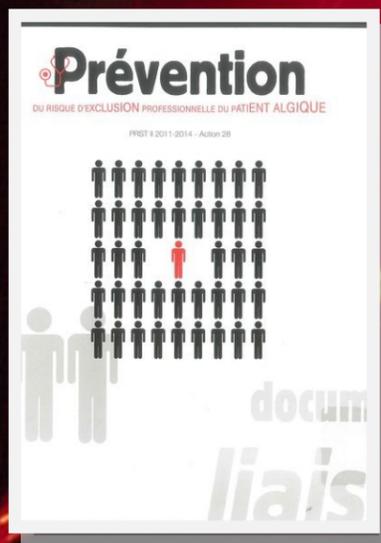
- La difficulté pour le médecin traitant, au sens large du terme, est de faire reprendre le travail à un patient toujours algique au terme d'une thérapeutique bien conduite et en fin de droit.
- La difficulté pour le médecin du travail, face à ce même patient, est de devoir se prononcer sur son aptitude au poste lors d'une visite de reprise.
- La difficulté pour un patient algique, qui plus est dans une tranche d'âge supérieure à la quarantaine, est de se retrouver avec des restrictions d'aptitudes voire une intolérance à certains aspects de son travail. Sa difficulté également réside dans le fait qu'il se trouve devant le choix cornélien de souffrir sur son poste ou de perdre son emploi pour cause d'invalidité médicale. Or, l'on constate souvent que pris à temps, c'est-à-dire le plus en amont possible de la détérioration de la santé du salarié, des solutions de reclassement ou de reconversion ou tout simplement de réaménagement du poste de travail permettent d'éviter ces situations.

Objectifs

- Apporter une réponse concrète aux écueils que sont le manque de communication entre le médecin traitant et le médecin du travail qui, lorsqu'il existe, est très chronophage et souvent retardé, la méconnaissance globale des différents organismes et de leur rôle par l'ensemble des médecins
- Optimiser la prise en charge du salarié sans alourdir le parcours du patient ni des intervenants, soignants ou non, améliorant ainsi la circulation de l'information en ciblant les actions
- Informer les médecins du rôle des médecins du travail et de celui des partenaires.

Axes d'action

- Thérapeutique : trouver le traitement efficace non sédatif => Connaissance du poste : horaires, charge physique, opérations nécessitant une vigilance accrue ...
- Ergonomique : évaluer les situations biomécaniques contraignantes (répétitivité, effort, amplitude articulaire, vibrations...), proposer des aménagements individuels (horaires, restrictions ...) et de poste (préconisations matérielles) => Connaissance de la pathologie et des capacités restantes
- Mobilisation des ressources : en interne (employeur, salariés) et en externe : organismes de financement



Document en lien sur le site www.algo974.org

